

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Délibération : **02.2015.012**

Transmis en préfecture le :

**2 mars 2015**

Séance du : **24 février 2015**

Compte-rendu affiché le **3 mars 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **18 février 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT  
(à partir du point 9), François VURPAS, Marie-  
Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à  
partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale  
ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point  
4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie  
JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,  
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan  
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT (à partir du point 4)

**Membres absents excusés à la séance :**

Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (jusqu'au  
point 9)

**Pouvoirs :**

Michel MONNET à Guillaume COUALLIER

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Madame Maryse JOBERT-FIORE**

La Communauté urbaine de Lyon a assuré en 2013 aux 1 306 972 habitants, répartis sur 58 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2013 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

2013 est une année de stabilisation du service de la collecte, la nouvelle organisation enclenchée le 22 octobre 2012 a entraîné des modifications importantes des habitudes de travail des agents. D'abord perturbé avec des collectes irrégulières, le service s'est progressivement stabilisé au cours du premier trimestre 2013 grâce à la synergie du travail mené avec les mairies et les équipes de terrain très impliquées.

Une enquête lancée auprès des Grands Lyonnais indique que 86% d'entre eux sont satisfaits du service de collecte.

Dans la perspective du futur système de traitement des déchets, le premier trimestre 2013 a été marqué par le lancement des études sur les volets économiques et technologiques.

Un incendie a conduit à l'arrêt de l'unité d'incinération de Rillieux-la-Pape, ce qui a nécessité une réorganisation rapide de l'acheminement des déchets.

Enfin, grâce au travail quotidien des agents de déchèteries, les Grands Lyonnais trient mieux en déchèterie : en deux ans les déchets non valorisés sont passés de 30 000 tonnes à 20 000 tonnes.

Sur le Grand Lyon la production de déchets a diminué de 1,49% mais l'ensemble des dépenses de gestion des déchets s'est élevé à 132M€, soit une hausse de 5,7% par rapport à 2012 avec notamment une hausse de 21,7% des dépenses liées au stockage. Le coût net de la gestion des déchets est de 76,8€/habitant.

Pour information en 2013, ce sont 218 kg d'ordures ménagères (bacs gris) en moyenne par Saint-Genois qui ont été collectés, soit -5,7% par rapport à 2012 pour une moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon de 229 kg./hab(-5,5%).

Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert), la commune de Saint-Genis-Laval a été concernée par des actions de formations de relais de proximité auprès de toutes personnes susceptibles d'être un relais pour délivrer des consignes de tri (gardien, animateurs, agents d'entretien ...).

Ainsi pour Saint-Genis-Laval, 50,64 kg d'emballages triés par habitant ont été collectés contre 48,1 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon. La qualité du tri de la commune est qualifiée de moyenne.

Enfin, afin d'optimiser le recyclage du verre, des diagnostics ont été réalisés sur 16 communes dont Saint-Genis-Laval afin de dynamiser les quantités de verre collectées et d'installer des silos sur de nouveaux emplacements. De plus la commune s'est engagée comme 31 autres villes dans une démarche plus globale de communication et d'incitation au tri du verre en participant aux trophées du verre récompensant la meilleure progression de recyclage du verre.

Ainsi ces mesures ont déjà permis d'augmenter la quantité de verre collectée sur 2013 de 1,9%, passant de 21,8 à 22,22 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 19,8 kg sur l'ensemble du Grand Lyon.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers au profit de l'association française contre les myopathies (Téléthon 2013) a permis de remettre un chèque de 21 160€ avec 264,5 tonnes collectées. À Saint-Genis-Laval 5 tonnes ont été collectées (4 tonnes récoltées auprès des habitants place Jaboulay, plus d'une tonne récoltée auprès des services municipaux).

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 25 053 tonnes et d'offrir 76 412 € à la ligue contre le cancer.

Un exemplaire du rapport 2013 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL PREND ACTE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.